

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article211>



# Livret de Compétences simplifié

- Archives -

Date de mise en ligne : lundi 7 janvier 2013

---

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits réservés

---

En 2012-2013, les modalités permettant de valider les compétences dans le LPC sont simplifiées, à l'école comme au collège.

Le **LPC simplifié** comporte pour chacun des 3 paliers :

- une page unique de validation des compétences ;
- un ensemble de pages, détaillant pour chaque compétence, les différents domaines et rappelant les items qui les constituent.

Il est précisé que seule la validation des compétences est obligatoire :

– Dans le cas des élèves ne rencontrant pas de difficultés particulières, l'évaluation de la maîtrise progressive du socle repose uniquement sur la validation des compétences, sans que soit exigé le renseignement des domaines et des items du livret personnel de compétences.

– Lorsque l'acquisition d'une compétence est incertaine, les équipes pédagogiques ne renseignent que les domaines et non plus les items pour la compétence concernée.

\* **Télécharger** [le LPC simplifié 2012-2013 dans sa totalité](#).

(attention il comporte le palier 3 du collège)

La page d'attestation de chaque palier permet l'information des familles en fin de palier.

**Télécharger les attestations du LPC :**

- [palier 1](#)
- [palier 2](#)

**Incidence sur l'utilisation du LPC modèle 2010**

Les écoles et les établissements engagés dans l'utilisation du LPC dans l'ancien format (annexe de l'arrêté du 14 juin 2010) peuvent continuer sur le même support en prenant en compte les principes définis ci-dessus qui seront facilement mis en oeuvre en utilisant les lignes colorées correspondant à chaque domaine.

**LPC numérique**

L'application LPC est en cours de simplification. La nouvelle version sera livrée aux écoles et établissements dans le courant de la première quinzaine de décembre 2012.

S'agissant du premier degré, le déploiement expérimental du livret scolaire numérique est différé.

Source : <http://eduscol.education.fr/cid65896/simplification-du-lpc.html>